



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E118746

VALABLE JUSQU'AU 08/12/2024

ÉDITÉ LE 10/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/01/2006

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 11/04/2016
98 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 488 031 725 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 133122022 E

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 133122022 E

Situation fiscale et sociale : A jour au 10/10/2023

Raison sociale : CHAUFF LAND

46 AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
33470 GUJAN MESTRAS

Téléphone : 05 56 66 38 31

Portable :

Site Internet :

E-mail : accueil@chauffland.fr

Responsabilité légale :

PLANTEY ADRIEN GÉRANT

Fax : 05 56 66 96 50

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5133 | Installation de chauffe-eau thermodynamique | 09/12/2020 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 18/11/2020 |
| 5261 | Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 29/09/2022 |
| 5911 PROB | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA | 26/09/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 01/01/2021 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 01/01/2021 |
| o Panneaux solaires photovoltaïques | 26/09/2023 |

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.